

M. IRVINE : Réellement, M. le Président, je crois que vous devriez nommer quelques députés.

M. le PRÉSIDENT : Je prie les députés de rester dans l'ordre.

M. KIRK : Où sont les *obstructionnistes* maintenant ?

M. IRVINE : C'est ainsi que ces messieurs entravent la marche du bill. Cela n'ajoute pas beaucoup à la dignité de la Chambre. Je parlais de la façon sommaire dont on a procédé relativement à l'article donnant le droit de suffrage aux femmes. Je pense qu'il a rentré cet article un peu promptement. Il a commencé par déclarer qu'il s'attendait bien à ce qu'il fût repoussé. Je ne sais pas si quelque gentille jeune fille n'aura pas dansé devant lui et ne lui aura pas arraché quelque promesse imprudente qu'il aura essayé de remplir en allant jusqu'à un certain endroit, mais pas plus loin. Quand il a présenté le bill il y a inséré cet article dont il avait l'intention de se débarrasser le plus rapidement possible. Je confesse que l'on comprend les dispositions du bill d'une façon très imparfaite. Il y a certains articles que je suis incapable de comprendre, je l'avoue franchement. Je sais que l'on a passé beaucoup de temps à examiner l'article relatif aux sauvages. J'ai été surpris de voir, il y a eu huit jours samedi dernier, que des députés qui devraient comprendre, pouvaient si peu saisir le sens de cet article, malgré tout ce qui avait été dit. J'ai entendu plusieurs discours, mais je n'ai pas pu comprendre l'article, attendu que je connais très peu de chose touchant le caractère des sauvages et les lois concernant les sauvages. Sans doute, je savais que les sauvages sont sous le contrôle et la surveillance des autorités fédérales.

Un DÉPUTÉ : Oh ! oh.

Un autre DÉPUTÉ : Il est lancé.

M. IRVINE : Je pense que ceux qui sont lancés devraient être ailleurs qu'ici. Je ne crois pas que cette Chambre soit un endroit convenable pour de stupides buveurs. Je disais que, il y a eu huit jours samedi dernier, la question des sauvages n'était pas parfaitement comprise. Peut-être d'autres la comprenaient-ils mieux que moi ; mais jusqu'à ce jour, nous ne connaissons pas très bien le bill. Un avocat éminent disait que nous ne connaissons pas très bien les changements projetés, et que le bill, tel qu'imprimé, donnait le droit de suffrage à tous les sauvages vivant sur les réserves dans les vieilles provinces. Quelques députés de la droite ont nié cela. Je dirai quelques mots, maintenant, du discours de l'honorable député de Kent, N. B. (M. Laundry). Son discours de samedi dernier lui fait peu honneur. Il a censuré sévèrement les membres de la gauche et on a constaté qu'il n'avait pas compris l'article du bill qu'on était à examiner. Sous ce rapport ses remarques ont été semblables à celles de l'honorable député d'Algoma, de l'honorable député de Grey-Est et de l'honorable député de King, N. B.

M. LABROSSE : M. le Président, je crois que l'honorable député ne se borne pas à parler à la question qui est maintenant devant le comité.

M. le PRÉSIDENT : Je crois que l'honorable député a le droit de répondre aux observations d'un membre de cette Chambre.

M. IRVINE : Pour abrégé, je parlerai de ces quatre députés collectivement et non pas séparément. Ils ont dit très distinctement qu'on ne voulait pas donner le droit de suffrage aux sauvages vivant sur les réserves et non-émancipés suivant la loi. L'honorable député de Brant-Sud (M. Paterson) a expliqué que le sauvage émancipé est celui qui s'est séparé de sa tribu, qui a reçu sa part de la réserve et qui a assumé les devoirs et les responsabilités d'un citoyen. Plusieurs députés ministériels ont nié qu'on veuille donner le droit de suffrage aux sauvages par le bill que nous discutons ; mais en répondant à l'honorable député de Brant, le

M. IRVINE

premier ministre a contredit positivement ses amis, et il a dit qu'il veut ranger ces sauvages des tribus au nombre des électeurs.

Voici une question sérieuse, et si quelqu'un m'avait dit qu'il y eût en Canada un homme ayant perdu le sentiment de l'honneur, de l'honnêteté et des convenances, au point de proposer de mettre ces sauvages au nombre des électeurs au moyen d'un bill comme celui-ci, je ne l'aurais pas cru. S'il a fallu toute une semaine pour faire entrer cette idée dans le crâne de ces messieurs, et s'il leur a fallu demander des explications au premier ministre, quand pouvons-nous espérer qu'ils auront compris les autres articles du bill ? Certainement, il faudra tout le temps que le premier ministre disait nécessaire à la passation de ce bill, c'est-à-dire une session entière. Cependant, ce n'est qu'après avoir passé trois mois dix jours en session qu'on a voulu faire adopter ce bill, en laissant de côté d'autres mesures. Mais ce sont des patriotes que nos adversaires ; après avoir porté le peuple, pendant deux mois, à croire qu'ils faisaient l'ouvrage du pays, au moment où les députés sont fatigués et désireux de retourner dans leurs foyers, ils viennent déposer ce bill et nous font administrer des harangues où on nous enseigne notre devoir, où on nous prêche la nécessité de l'union, où on nous dit que nous devons vivre en frères si nous voulons faire un grand pays du Canada. Ils veulent que nous élevions le pays, mais ils veulent d'abord nous lier les mains derrière le dos. L'honorable député de Kent croit-il réellement que ce bill n'est pas une mesure révolutionnaire ? S'il y a dans la langue anglaise un autre terme qu'on puisse employer pour caractériser le projet du premier ministre, je veux bien m'en servir ; mais remplacer un système qui a été longtemps en usage par une mesure comme celle-ci, c'est révolutionnaire, ni plus ni moins. Et l'on choisit pour opérer ce changement l'époque où l'esprit de parti se réveille entre les libéraux et les conservateurs, entre les différents éléments de la Confédération ; une époque où nous avons une guerre sur les bras ; où nos fils travaillent à étouffer la révolte, résultat, d'après quelques-uns, de la négligence et—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre !

M. IRVINE : Il y a un point que je tiens particulièrement à traiter et je le traiterai brièvement. Si je me sens disposé à combattre pour quelque cause c'est bien pour garder au Nouveau-Brunswick jusqu'au dernier vestige du pouvoir qui lui appartient. Quelques députés veulent avant tout travailler pour Ontario, mais pour moi, c'est le Nouveau-Brunswick d'abord, encore et toujours ; et plutôt que de laisser enlever les droits de ma province je préférerais voir se creuser entre nous un abîme qui nous séparerait les uns des autres. Une des raisons pour lesquelles je suis en faveur d'un cens électoral provincial, c'est que je crois que nous sommes mieux placés pour faire nos propres affaires et fixer notre cens. Une autre raison très forte c'est que, il y a un grand nombre d'années, nous avons été obligés de combattre pour nos droits, pour avoir le gouvernement responsable, pour avoir le droit de nommer nos employés ; et maintenant voici que le parlement fédéral veut nous enlever la liberté de nommer ces fonctionnaires et les choisir lui-même sans nous consulter et sans que nous puissions les renvoyer. Nous revenons à l'ancien système des pactes de famille. Une autre raison encore pour laquelle je suis en faveur du système provincial, c'est que nous avons préparé les listes pendant dix-huit ans sans qu'il en ait coûté un sou au parlement fédéral, et jamais personne ne s'est plaint de ce système. Assurément, en soumettant un système tout à fait différent, le premier ministre aurait dû démontrer à la Chambre que le système actuel est defectueux. On prétend que le nouveau projet va nous donner un cens électoral uniforme, mais il n'en est pas du tout ainsi. Nous avons un cens pour les pêcheurs, un autre pour les occupants, un autre pour les cultivateurs, un autre pour les journaliers, et